



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'analyses

Question écrite n° 3849

Texte de la question

Mme Monique Collange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la proposition de la caisse nationale d'assurance maladie limitant le nombre de frottis au dépistage du cancer du col de l'utérus. L'application de cette disposition remettrait en cause la qualité des procédures indispensables à un dépistage fiable et sûr des lésions cancéreuses qui touchent six mille femmes en France et entraînent le décès de près de deux mille d'entre elles. Par ailleurs, les médecins gynécologues expriment leur profonde inquiétude sur le devenir même de leur profession. Ils s'interrogent sur la question de savoir si les femmes auront encore le libre choix de leur gynécologue, d'autant qu'il s'agit de consultations tout à fait personnelles et intimes où une parfaite confiance réciproque gynécologue/patiente est de rigueur. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du gouvernement en matière de politique préventive du cancer utérin et de lui indiquer si, dans le cadre du dispositif annoncé le 1er septembre 1997, les préoccupations des gynécologues sont fondées.

Texte de la réponse

Un dépistage organisé concernant le cancer du col de l'utérus va être mis en place très prochainement afin notamment d'améliorer le pourcentage de femmes bénéficiant d'un frottis régulier de dépistage du cancer du col de l'utérus, la qualité de ces frottis et le suivi des femmes ayant bénéficié de ce dépistage. De ce fait la référence médicale opposable sur les frottis n'est plus justifiée et elle sera donc supprimée.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Collange](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3849

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3145

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 688